

obligations inhérentes au régime parlementaire britannique que tout autre article de notre constitution.

L'honorable député, à titre de leader de l'opposition, assume une attitude constitutionnelle comportant un devoir spécial que lui impose le Parlement. Sa position est reconnue par la loi, et il est, sous plusieurs rapports, dans la même situation que tout membre du Gouvernement. Il lui incombe de surveiller tous les actes du cabinet afin de voir s'ils sont exécutés tels qu'ils le devraient, surtout en un temps comme celui-ci. Je crois que ce que l'honorable député a fait remarquer au sujet de sa conception de son devoir m'aidera plus que tout le reste, en ma qualité de chef du Gouvernement, à m'acquitter de mes fonctions de la manière que je le désire, de la façon que je m'efforcerai de m'en acquitter. Je veux que l'honorable député soit libre de critiquer, et, en réalité, il facilitera ma tâche s'il veut bien porter à mon attention des questions qui, de temps à autre pourraient sembler, selon lui, être entachées de préjugés de parti. J'aurais alors l'occasion de les discuter avec lui.

L'honorable député a dit qu'il a vu certains noms proposés au sujet de nominations possibles. D'un autre côté, on m'a fait observer que quelques-unes ou la plupart des nominations faites jusqu'à présent ont favorisé non pas des libéraux mais d'autres. Cela fait partie de la nature humaine. Il y a certaines nominations que le Gouvernement doit faire naturellement, et qu'il doit continuer de faire ainsi de la manière ordinaire, par exemple des vacances que le cabinet doit remplir, telles que les nominations de sénateurs, que l'honorable député, je crois, n'espère pas...

L'hon. M. MANION: Nous n'en voulons pas; quoi qu'il en soit, nous ne les obtiendrions pas. Nous ne les accepterions pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cependant, je suis absolument d'accord avec l'honorable député touchant l'attitude que le ministère devrait assumer concernant les mesures adoptées dans toutes les phases de la guerre et je coopérerai de mon mieux avec lui et les leaders des autres groupes en maintenant cette attitude qui est au-dessus de tout esprit de parti dans cette lutte gigantesque.

Quant à la question d'élections générales avant une autre session, l'honorable député a eu la bienveillance de déclarer que je lui ai dit, il y a quelque temps, qu'elle était loin de mon esprit. De plus, pas un seul membre du Parlement ne m'a suggéré qu'il fallait songer à des élections générales entre ce jour et une autre session. La durée d'une législature est de cinq ans, et avec le temps quelques-uns seront peut-être tentés de suivre l'exemple

de la dernière guerre et prolonger la durée de la législature, si les hostilités ne sont pas terminées alors. Quant à moi, je n'ai jamais approuvé la prolongation de la législature durant le dernier conflit. A mon avis, le peuple du pays a le droit de dire qui il veut pour administrer la chose publique au Canada, et ce droit il devrait l'exercer périodiquement, ainsi que le prévoit la constitution. Je ne pense pas qu'aucun Parlement doive prendre sur lui de priver les citoyens de ce droit. C'est ma ferme opinion en ce moment. Il y aura peut-être des conditions entre maintenant et l'expiration de la législature qui nécessiteront un nouvel examen de cette manière de voir, mais j'espère que tous comptent que le peuple canadien devrait avoir la chance d'exprimer ses vœux librement en ce qui concerne le Gouvernement, l'opposition, les troisièmes partis et leur représentation au Parlement au moment prévu par la constitution. J'ai l'intention de convoquer les Chambres de nouveau en janvier. Il est possible que je sois obligé de le faire avant, mais j'espère que nous adopterons la manière de procéder habituelle et que les honorables députés se réuniront au mois de janvier. Nous pourrions alors examiner les mesures les plus nécessaires touchant les développements qui pourront surgir dans l'intervalle. J'espère avoir exposé bien clairement l'attitude de mes collègues ainsi que la mienne.

L'hon. M. MANION: Me sera-t-il permis, monsieur l'Orateur, d'enfreindre le règlement et de prendre de nouveau la parole simplement pour remercier le premier ministre de sa franche réponse à ma question.

Mme MARTHA LOUISE BLACK (Yukon): Monsieur l'Orateur, comme il est près de six heures, vous m'accorderez bien deux ou trois minutes pour exprimer quelques idées. Lorsque je suis partie du Yukon, conservateurs et libéraux m'ont dit: "Allez à Ottawa et dites au Gouvernement que nous l'appuyons de toute notre force comme nous l'avons fait durant la dernière guerre, indépendamment de toute attache de parti." Il y a au Yukon des hommes et des femmes qui sont prêts à donner tout ce qu'ils possèdent, leur vie même s'il le faut, et ils se placent à l'entière disposition du Gouvernement.

Le Gouvernement doit accepter en tout des reproches aussi bien que des louanges. Il faut compter que le gouvernement actuel, comme tout autre gouvernement, tâchera consciencieusement de faire son possible. Il commettra des erreurs, car il est humain, comme nous le sommes tous, mais nous nous efforcerons avec notre vie, notre concours et nos modestes ressources, de faire rectifier ces erreurs, pour qu'à la fin notre pays soit de nouveau paisible et heureux.